

37 37 19

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Comité Syndical du**  
**Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc**  
**& Vignobles**

Séance du 08 décembre 2011

Date de la convocation  
17 11 11

Date d'affichage  
17 11 11

Objet de la Délibération :

2011-12-13  
Environnement

L'an deux mille onze

Et le Huit Décembre

à Dix Neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Kléber MESQUIDA

Présents: MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAISSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général) **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **RM.LOSMA** (Bédarioux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou) , **R.TROPEANO** (Conseil Général)

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture 19 12 11

SOUS-PRÉFECTURE  
MONTPELLIER  
27 DEC. 2011  
SERVICE COURRIER

## Objet : Environnement

L'Espace Info Energie (EIE) du Pays Haut Languedoc et Vignobles, mis en place en 2008, assure les missions suivantes :

- Conseil personnalisé aux demandes d'informations du public sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ;
- Actions d'information et de sensibilisation : exposition, visites de sites, programme pédagogique, participation événements, conférences, réalisation d'outils pédagogiques... ;
- Autres actions envisageables : conseil et appui technique sur actions spécifiques liées aux énergies renouvelables.

Pour 2012, les cofinancements suivants seront sollicités pour assurer le financement de l'Espace Info Energie (salaires et fonctionnement) estimé à 59.000 € :

- Union Européenne (FEDER) : ..... 10.100 €
- ADEME : ..... 26.000 €
- Conseil Régional Languedoc Roussillon : ..... 12.000 €
- Conseil Général de l'Hérault : ..... 5.000 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Syndicat Mixte du Pays.

Par ailleurs, le Pays poursuivra en 2012 l'action engagée en 2010 sur la valorisation des paysages, avec la diffusion de l'exposition "Paysages en jeu" et l'organisation d'animations, de visites de sites, d'ateliers thématiques et la création d'outils pédagogiques.

Cette opération se réalisera sur des crédits antérieurs qui font l'objet d'un report.

Monsieur le Vice-Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite par le Pays des actions décrites ci dessus, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite par le Pays des actions décrites ci dessus, et l'autorise à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 08 décembre 2011.

Le Vice-Président,  
**Kléber MESQUIDA**

